



Gestion des rejets d'eaux usées non domestiques
RENCONTRE ENTRE EXPLOITANTS DE RESEAUX
ET ACTEURS DES OPERATIONS COLLECTIVES



Vendredi 15 novembre 2013 - Lyon (69)

- Séminaire d'échanges proposé à l'issue de la conférence du 14 novembre 2013



Rhône-Alpes Région GRAND LYON

Vendredi 15 novembre 2013 – DREAL – Lyon

Programme de la journée

QUATRE THÉMATIQUES :

- **Les questionnements et attentes des industriels**
 - Résultats et perspectives de l'enquête de la FENARIVE
Arnaud COMITI, Secrétaire général de la FENARIVE
 - Echanges d'expériences et discussions

- **Les partenariats collectivités/chambres consulaires**
 - Retour d'expérience de la CMA des Alpes Maritimes et de Métropole Nice Côte d'Azur

- **La mise en place d'une démarche de maîtrise des END**
 - Retour d'expérience de Toulouse Métropole
 - Les outils proposés par l'ASCOMADE

- **Les outils de gestion de données**
 - Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL)

LES QUESTIONNEMENTS ET ATTENTES DES INDUSTRIELS

Résultats de l'enquête nationale

Autorisation et convention de déversement Coût de l'assainissement industriel

Octobre 2012

Synthèse réalisée par :
Arnault COMITI, Secrétaire Général de la FENARIVE et Juriste-Conseil à CCI France

Préambule

1. Remerciements

- CCI France, CCI de France, la FENARIVE et ses membres remercient les **255** chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête.

2

Typologie des entreprises ayant répondu à l'enquête

2. Secteurs d'activités des répondants

- ↓ Acier
- ↓ Agro-alimentaire
- ↓ Blanchisserie
- ↓ Caoutchouc
- ↓ Céramique
- ↓ Chimie
- ↓ Commerce de gros de bois et de matériaux de construction
- ↓ Composants électroniques
- ↓ Construction aéronautique et spatiale
- ↓ Cosmétiques
- ↓ Déchets
- ↓ Equipements Automobiles
- ↓ Hôpitaux
- ↓ Hypermarchés
- ↓ Imprimerie
- ↓ Mécanique
- ↓ Métallurgie
- ↓ Papier
- ↓ Pétrole
- ↓ Pharmacie
- ↓ Plastique
- ↓ Tannerie mégisserie
- ↓ Textile
- ↓ Traitement de surface
- ↓ Viande
- ↓ Viticulture

3

Typologie des entreprises ayant répondu à l'enquête

3. Taille des répondants

81 % des répondants sont des entreprises de moins de 250 salariés.

Libellé	Nombre
Nombre moins de 10 salariés	6
Nombre entre 10 et 50 salariés	59
Nombre de 50 à 250 salariés	142
Nombre plus de 250 salariés	47
TOTAL	254



4

Le volet administratif : autorisation et convention de déversement

4. L'entreprise possède-t-elle une autorisation de déversement ?

68% des répondants sont en règle avec la législation. 32% doivent se mettre en conformité, car l'autorisation est obligatoire.

Oui	157
Non	45
Ne sait pas	27
Total	229



4.1 La date de l'autorisation de déversement est-elle antérieure à 2007 ?

Près de la moitié des répondants (45%) a une autorisation post loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

Oui	84
Non	70
Ne sait pas	3
Total	157



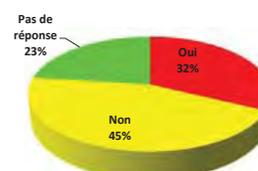
5

Le volet administratif : autorisation et convention de déversement

4.2 L'entreprise n'ayant pas d'autorisation de déversement en a-t-elle fait la demande ?

Un tiers (32%) des répondants a entamé la démarche de régularisation.

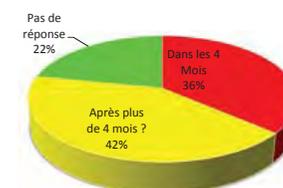
Oui	28
Non	39
Ne sait pas	20
Total	87



5. Quel a été le temps de réponse de l'Administration à une demande d'autorisation de déversement post LEMA ?

Le délai de réponse de l'Administration dans la pratique est dans 64 % des cas supérieur à celui inscrit dans la réglementation. Ce qui entraîne un refus d'autorisation de déversement.

Dans les 4 mois	20
Après plus de 4 mois	23
Pas de réponse de l'Administration	12



6

Le volet administratif : autorisation et convention de déversement

6. L'entreprise possède-t-elle une convention de déversement ?

Un tiers des entreprises n'a pas de convention de déversement (qui est facultative).

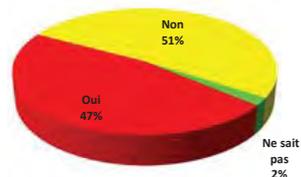
Oui	152
Non	56
Ne sait pas	21
Total	223



6.1 La convention de déversement est-elle antérieure à 2007 ?

51% des entreprises a passé une convention après la publication de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Oui	71
Non	78
Ne sait pas	3
Total	152



7

Le volet administratif : autorisation et convention de déversement

7. L'entreprise a-t-elle rencontré des difficultés pour obtenir son autorisation et/ou sa convention ?

La moitié des répondants n'a pas rencontré de difficulté pour obtenir une autorisation de convention. 23% déclarent en avoir rencontrées.

Oui	48
Non	105
Ne sait pas	59
Total	212

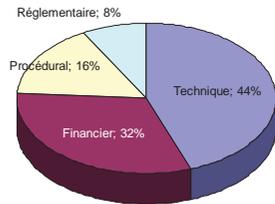


8

7.1. Exemples types de difficultés rencontrées

Les commentaires ont été regroupés sous 4 aspects de la problématique

Technique	44%
Financier	32%
Procédural	16%
Réglementaire	8%
Total	100%



1/ ASPECTS TECHNIQUES

- Discussions sur les paramètres de rejets.
- Amélioration du traitement interne des eaux, rendue nécessaire par le contexte.
- Nécessité de réaliser d'importants travaux en vue d'obtenir la convention.
- Construction d'une station de traitement interne.
- Raccordement partiel (une partie du process, une partie des eaux ou une partie du temps) ou raccordement récent.
- Séparation des réseaux.
- Durcissement des valeurs limites d'émission.
- Assimilation des eaux usées à un effluent domestique.

2/ ASPECTS FINANCIERS

- Augmentation du coût de la facture d'eau (globalement ou sur un point particulier).
- Augmentation des redevances Agences de l'eau.
- Diminution/disparition du coefficient de dégressivité.
- Augmentation des coûts unitaires des paramètres de pollution.
- Double facturation (redevance AE payée en direct et sur la facture d'eau)
- Pénalité de dépassement.
- Distinction eau prélevée/rejetée non faite
- Formule de calcul de la redevance assainissement.

3/ PROCEDURE

- Difficultés à trouver les bons interlocuteurs.
- Problème relationnel avec l'Agence de l'eau au sujet des redevances.
- Absence de centralisation des données (Agence de l'eau, Communauté de communes).
- Délais de réponses très longs pour obtenir une convention ou une autorisation de déversement.
- Longueur de la procédure pour obtenir une autorisation ou convention.
- Défaut de suivi des conventions.
- Difficulté de comprendre la facture d'eau par l'exploitant (absence de conseil).

4/ REGLEMENTATION

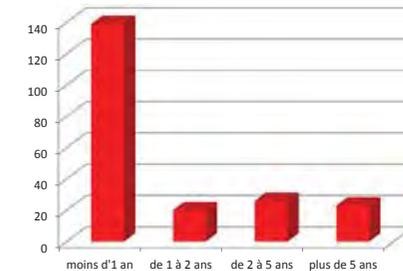
- Réglementation peu connue et peu claire pour les entreprises mais aussi et surtout pour les petites communes.
- Distinction entre autorisation et convention de déversement.
- Mises aux normes suite aux évolutions réglementaires récentes.
- Normes plus sévères du fait de la présence d'un label.
- Les entreprises ne connaissent pas le lien entre la catégorie « assimilés domestiques » et l'autorisation de déversement.

Le volet administratif : autorisation et convention de déversement

8. Quelle est la période de la dernière relation avec le gestionnaire du réseau d'assainissement ?

67% des répondants déclarent avoir des relations fréquentes avec leur gestionnaire de réseau d'assainissement.

Moins d'1 an	139
De 1 à 2 ans	20
De 2 à 5 ans	26
Plus de 5 ans	23
TOTAL	208



10

Le volet financier : tarif du traitement et de la collecte des eaux usées

9. L'entreprise mesure-t-elle le volume rejeté au réseau ?

66% des entreprises mesurent le volume qu'elle rejette au réseau, en particulier les plus gros consommateurs d'eau.

Oui	152
Non	77
Ne sait pas	0
Total	229



9.1 Si Oui, quel est ce volume en m³ par an (si possible année 2011)

Grande variabilité des volumes rejetés selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activité.

Minimum : 600 m³/an
Moyenne : 68 113 m³/an
Maximum : 600 000 m³/an

9.2 Si Non, quel est le volume consommé en m³ par an.

Moyenne : 8 656 m³/an

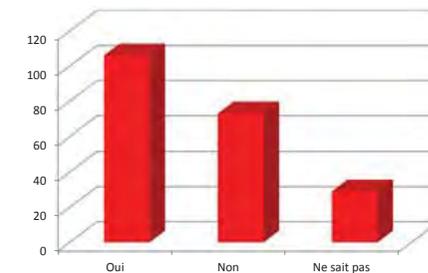
11

Le volet financier : tarif du traitement et de la collecte des eaux usées

10. La redevance d'assainissement (eaux usées) est-elle basée sur la mesure du volume d'eau rejeté dans le réseau des eaux usées ?

48,6 % des entreprises raccordées déclarent que leur redevance assainissement est basée sur le volume d'eau rejeté. La mesure n'est pas systématiquement prise en compte.

Oui	106
Non	73
Ne sait pas	29
Total	208



12

Le volet financier : tarif du traitement et de la collecte des eaux usées

11. Quel est le montant global annuel de votre facture d'eau (en euros) ?

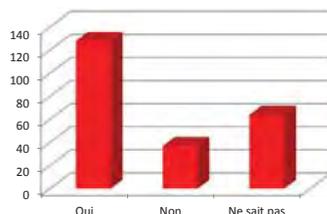
Minimum : 1000 € par an
Moyenne : 80 575 € par an
Maximum : 1 Million € par an

13. L'entreprise a-t-elle constaté une évolution du montant de ses factures sur les 3 dernières années (à volume constant) ?
56% des chefs d'entreprises constatent une évolution du montant de leur facture sur les 3 dernières années.

Oui	128
Non	37
Ne sait pas	64
Total	229

12. Quel est le coût annuel du traitement et de la collecte de vos eaux usées (partie assainissement de la facture d'eau totale) ?

Moyenne : 58 800 € par an sur la part assainissement



13

Le volet financier : tarif du traitement et de la collecte des eaux usées

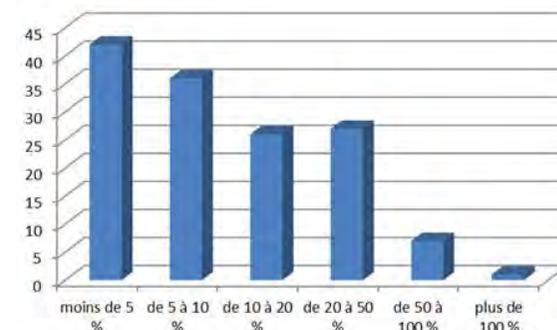
14. Quel est le pourcentage d'évolution du montant de la facture d'assainissement ?

18,7% déclarent une augmentation comprise entre 10 et 20%.

19,4% déclarent une augmentation comprise entre 20 et 50%.

30% déclarent une augmentation inférieure à 5%.

moins de 5 %	42
de 5 à 10 %	36
de 10 à 20 %	26
de 20 à 50 %	27
de 50 à 100 %	7
plus de 100 %	1
Total	139



14

Propositions d'évolutions

Sur le plan réglementaire :

- Modifier la règle « silence de la collectivité pendant 4 mois » vaut refus pour l'entreprise de se raccorder. Revoir ce délai des 4 mois, qui dans la pratique n'est pas tenu.
- Obliger la collectivité à motiver son refus.
- Rendre obligatoire le paiement de la redevance d'assainissement (eaux usées) sur le volume rejeté chaque fois que la mesure existe.
- Harmoniser les formules de calcul des redevances assainissement.
- Définir les règles d'établissement des redevances assainissement en fonction du système épuratoire utilisé.
- Définir réglementairement le contenu de l'autorisation de déversement, en lien avec la réglementation ICPE.

15

Propositions d'évolutions

Sur le plan des pratiques :

- Avoir dans les mairies un interlocuteur compétent et identifié. Le regroupement des services d'assainissement dans le cadre de l'intercommunalité permettrait de mettre en place des « spécialistes » dans les collectivités aptes à motiver et à guider les entreprises dans leurs démarches d'obtention de leurs autorisations et de leurs conventions.
- Ceci permettrait aussi de faciliter les relations et la communication entre les partenaires. Pourquoi ne pas mettre en place un système d'échange d'informations formalisé entre la collectivité et l'industriel ?
- Diffuser un guide de mise en œuvre (celui du S3PI ?) à tous ces interlocuteurs compétents.
- Inciter les collectivités à conclure une convention de déversement distincte de l'autorisation. Faut-il rendre la convention obligatoire ? Cela clarifierait les relations entre le fournisseur du service (la collectivité) et le client (l'industriel qui utilise le service de la collectivité).
- Aller vers une progressivité des tarifs et une meilleure communication autour de la dégressivité qui disparaît.
- Accroître la lisibilité des factures d'eau.

16

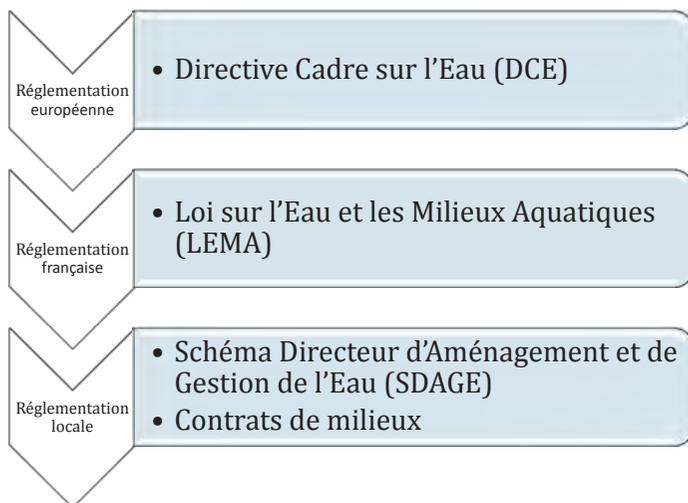
LES PARTENARIATS COLLECTIVITES / CHAMBRES CONSULAIRES

Retour d'expérience de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur

Laure GARITTE
Christelle COLL

Vendredi 15 novembre 2013 – Séminaire d'échanges du GRAIE

Contexte réglementaire environnemental



Rappel de la démarche collective « EAUX TOP »

Programme d'actions visant à réduire les pollutions toxiques dispersées de nature industrielle dans l'objectif d'une amélioration de la qualité des milieux aquatiques



Répondre aux objectifs environnementaux

- En élaborant un plan d'actions
- En fédérant et en structurant tous les acteurs de l'eau
- En mutualisant les démarches parallèles
- En débloquant des fonds pour la mise en œuvre des actions



DEMARCHE COLLECTIVE

CONTEXTE : Problématique initiale

- Dysfonctionnement de la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var
- Important tissu industriel sur la rive droite du Var



- Enquête de la CCI à la demande de l'Agence de l'Eau (2006-2007)



- Les industriels n'ont pas été mis en cause dans les dysfonctionnements de la STEP mais
- Des pistes d'amélioration ont été identifiées



5

Création de la démarche collective EAUX TOP

Les partenaires :

- Conseil Général des Alpes Maritimes (pilote)
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Clubs d'entreprises
- Communes

Signature le
14 avril 2011

✓ Accord-cadre :

Engagement politique des acteurs

✓ Convention d'application :

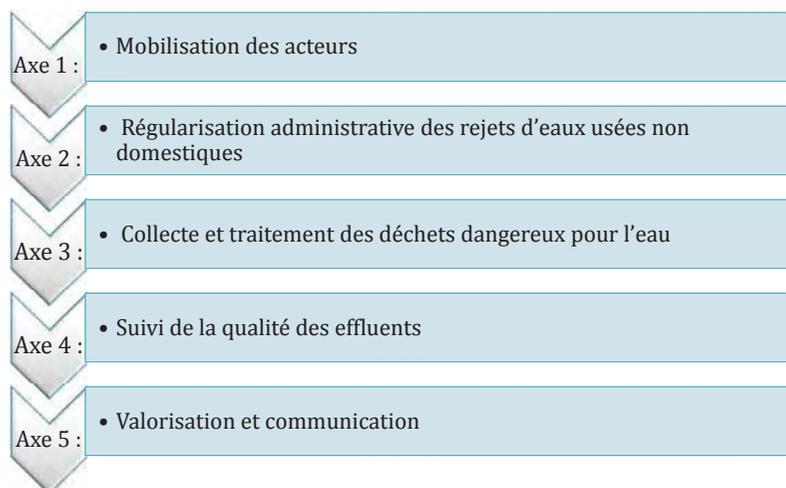
Plan d'actions

Durée : avril 2011- décembre 2012



6

Les actions de la démarche collective EAUX TOP



7

Bilan et évolution de la démarche collective EAUX TOP

Points positifs	Points d'efforts
<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des acteurs du territoire - Recensement exhaustif des entreprises - Nombreuses entreprises contrôlées et sensibilisées - Forte implication des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à l'assistanat auprès des entreprises - Démarche longue à mettre en route



Chambres consulaires = soutien technique important (diagnostic des effluents, choix de prétraitements, bonnes pratiques, valorisation environnementale, montage des dossiers de subvention...)

8

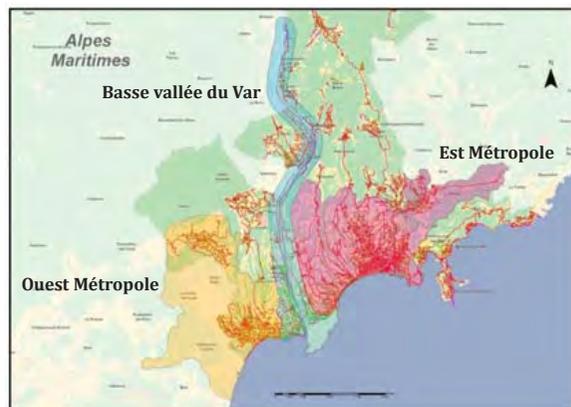
Bilan et évolution de la démarche collective EAUX TOP

Volonté de l'ensemble des partenaires de poursuivre et étendre la démarche : EAUX TOP METROPOLE

Intégration dans le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau « Sauvons l'Eau »

SAUVONS L'EAU!

Lancement fin 2013
→ 3 ans



9

ZOOM sur le partenariat Chambre de Métiers et de l'Artisanat Alpes Maritimes / Métropole Nice Côte d'Azur



10

Le rôle de chacun



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Alpes Maritimes

- Etablissement public administré par des artisans et des conjoints collaborateurs d'artisans.
- Organe représentatif des intérêts généraux de l'Artisanat du département.
- Collabore avec les collectivités sur les projets intéressant les entreprises artisanales et le développement local.

11

Le rôle de chacun



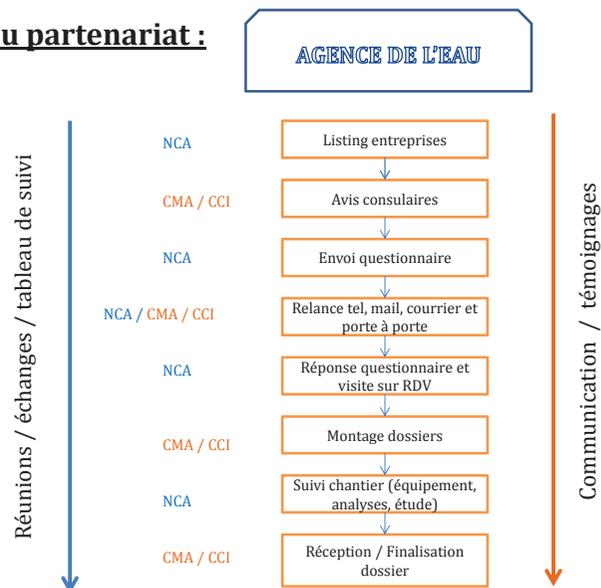
Métropole Nice Côte d'Azur

46 communes
550 000 habitants



- Compétence assainissement, hydraulique et pluvial. (service public)
- Gestion des réseaux EU/EP et des stations d'épuration (réhabilitation, extension, entretien, réalisation, fonctionnement, amélioration) + pérennité.
- Contrôle des installations d'assainissement non collectives (SPANC), instruction des documents d'urbanisme...
- Contrôle du déversement des eaux usées non domestiques :
 - Vérification de la conformité des établissements (règlement d'assainissement),
 - Régularisation administrative,
 - Suivi de la qualité des effluents : campagnes de mesures.

12

Fonctionnement du partenariat :

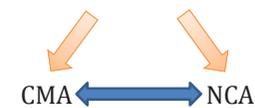
13

Cas concret : exemple de mise en conformité d'une entreprise de sérigraphie*Situation initiale :*

- Non-conformité des rejets
- Demande de labellisation Imprim'Vert



Lavage des plaques de sérigraphie



Montage du dossier
de subvention
AERMC



Rejets issus du lavage des plaques de sérigraphie



Rejet réseau

14

Cas concret : exemple de mise en conformité d'une entreprise de sérigraphie*Situation finale :*

→ entreprise conforme « zéro rejet » et Imprim'Vert



Coût travaux : ≈ 5 550 €

Subvention AERMC 70%

15

Fonctionnement du partenariat :

- Complémentarité
- Gestion de la confidentialité des données
- Retours d'expérience
- Amélioration continue



16

LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE GESTION DES END

La gestion des effluents non domestiques sur Toulouse Métropole



Plan de la présentation

I. CONTEXTE

- Toulouse Métropole (historique, territoire, compétences)
- La Compétence Assainissement
- Organisation du Domaine Assainissement
- La mission d'Exploitation des réseaux

II. METHODE & MOYENS

- Mission police des réseaux
- Procédure de contrôle des effluents non domestiques
- Moyens

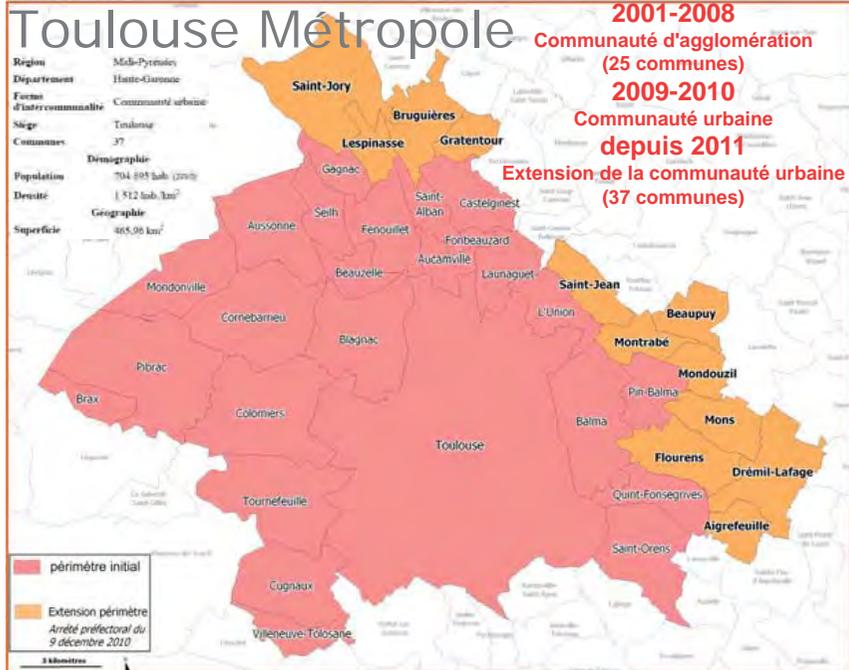
III. BILAN & PERSPECTIVES

- Bilan des contrôles (2009-2013)
- Partenariats
- Perspectives d'avenir

[2]



I. CONTEXTE



I. CONTEXTE

La compétence Assainissement

- transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité : dès 2001
- compétence assainissement = exploitation, études, prescriptions et travaux sur l'ensemble du système d'assainissement (réseaux, stations et ouvrages)
- gestion moderne de l'assainissement : exploitation préventive, travaux neufs, réhabilitations, études stratégiques, nouvelles procédures de gestion, mise à jour des plans des réseaux...
- reprise des DSP et des contrats en cours (réseaux et ouvrages)
- renouvellement, harmonisation et suivi des marchés et des contrats d'exploitation
- élargissement du domaine de compétences (nouvelles prescriptions législatives)
- actualisation et application du règlement d'assainissement

Organisation du Domaine gestion de l'assainissement

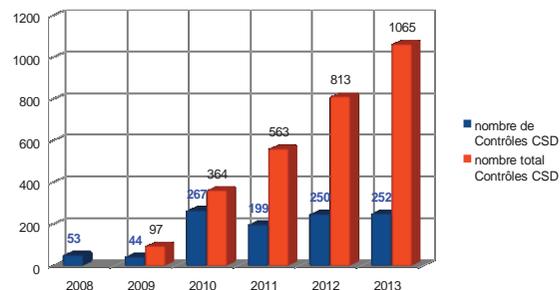
3 services opérationnels

- Exploitation réseaux et ouvrages, études et travaux sur stations
- Programmation, études et travaux réseaux EU/EP
- Prescriptions, Aménagement et Raccordement aux réseaux

[4]



Bilan des contrôles réalisés (2008-2013)



Bilan global des contrôles depuis la création du service (2001) :

- 1946 établissements contrôlés
- 880 AAD
- 23 CSD (sur Toulouse exclusivement)

[9]

Partenariats

La CU s'appuie sur un large champ relationnel pour mener à bien sa mission de surveillance des rejets non domestiques

- Exploitants des réseaux d'assainissement (Veolia, Saur, Régie CU)
- Services internes (agents du domaine assainissement, pôles techniques de la CU, autres services connexes de la CU)
- Services externes (services techniques des municipalités)
- Services publics de l'Etat (Dreal, Onema31, DDT31, Agence de l'Eau, DIR...)
- Gestionnaires de cours d'eau (VNF, syndicats de rivières)
- Société civile (entreprises, associations, riverains...)
- Autres partenaires (CCI/CMA/CNPA) : soutien technique des établissements non conformes

[10]

Perspectives d'avenir

- Finaliser le contrôle de l'ensemble des abonnés non domestiques sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine
- Relancer la contractualisation des conventions spéciales de déversement
- Étoffer la « procédure pollution »
- Acquérir le pouvoir de police spécial (assermentation)
- Élargir les effectifs techniques internes
- Améliorer la surveillance du système d'assainissement

[11]



Présentation de deux outils :

Les grandes questions à se poser pour
mettre en place une stratégie de gestion
des END ?

et

Le Mémento END



Les grandes questions à se poser
pour mettre en place une stratégie
de gestion des END ?



- Stratégie pour la gestion des entreprises - les grandes questions à se poser
 - L'outil
 - Son objectif
 - Son contenu
- Le Mémento END
 - Présentation de l'ASCOMADE
 - Présentation du GT END
 - Présentation du Mémento END
 - Objectifs de cet outil
 - Son contenu
 - Les orientations pour 2014



- L'outil
 - Créé par le groupe de travail sur les rejets d'effluents non domestiques au réseau d'assainissement animé par le GRAIE
 - Finalisé en juin 2013
- Son objectif
 - Accompagner les collectivités à la mise en place d'un service de contrôle des rejets des entreprises
 - Définir une stratégie claire et cohérente

→ Ce document a pour vocation de lister les principales questions à se poser

Vous le trouverez sur le site du Graie, rubrique « productions » / « Rejets non domestiques au réseau d'assainissement »

Les grandes questions à se poser ?

Son contenu

- Les ENJEUX et OBJECTIFS du territoire
Définir le pourquoi de la mise en œuvre de la démarche, sur les aspects environnementaux, économiques, sociaux (équité des usagers), réglementaire.
Fixer les objectifs (et les indicateurs pour les évaluer).
- Les ENTREPRISES concernées
Cibler et lister les entreprises susceptibles de générer des effluents non domestiques et établir des priorités d'actions.
- Le CADRE REGLEMENTAIRE
Préciser dans le règlement assainissement les conditions de raccordement spécifique à la collectivité.
- METHODE et ORGANISATION
- Méthode : Quelle mise en œuvre de la démarche ?
- Organisation : quels moyens et avec qui ?



Le Mémento END

Le Mémento END

L'ASCOMADE

Ses objectifs depuis 1987

- ✓ Favoriser l'échange d'information et d'expériences
- ✓ Conseiller les élus et les services
- ✓ Réaliser des actions communes permettant aux collectivités de gagner en efficacité

Ses moyens d'actions

- Veille technique et réglementaire
- Sessions d'information et d'échanges
- Groupes d'échanges ou de travail
- "Clubs"
- Visites d'étude
- Opérations « clef en main »
- Conception et mise à disposition d'outils techniques ou de communication
- Plate-forme collaborative en ligne www.forum-collectivites-comtoises.fr

Ses domaines de compétence

	la gestion des déchets	} les problématiques non domestiques
	la collecte	
	le traitement	
	la gestion de l'eau	
	l'eau potable	
	l'assainissement	

Des partenariats solides



L'ASCOMADE

Un réseau qui s'agrandit... : 21 collectivités adhérentes



Quelles collectivités peuvent adhérer ?

Toute collectivité locale siégeant en France

Intercommunalités

✓ quelque soit le nombre d'hab.

Communes

✓ + de 5 000 hab.

✓ **Compétentes dans :**
Eau / Assainissement / Déchets

Contact : Vincent GAILLARD - Directeur

direction@ascomade.org
tel 03 81 83 58 23 / fax 03 81 83 15 63

Le GT END

- Groupe de travail Effluents Non Domestiques :
 - Créé en 2009
 - Animé par l'Ascomade
 - Financé par l'Agence de l'eau RMC
- Objectif de départ :
 - Mise en réseau des techniciens des collectivités et organismes professionnels de FC
 - Créer des outils adaptés aux collectivités pour les aider dans la gestion des END → rédaction d'arrêtés d'autorisation de raccordement spécifiques par activité complétés par des questionnaires
- Activités étudiées :

<ul style="list-style-type: none"> – Traitement de surface – Commerce et réparation automobile – Restauration et métiers de bouche – Imprimerie – Mécanique générale – Blanchisserie – Le régime des eaux usées assimilées domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Pressing - Abattoir - Fromagerie 	} Sans production de document
---	--	-------------------------------

Le Mémento END

- Objectifs de l'outil
 - Présente et centralise l'ensemble des outils créé par le GT END
 - Valorise le travail des techniciens du GT END depuis 2009

➔ Document uniquement téléchargeable = les outils sont intégrés dans le mémento via des liens

➔ Les outils créés sont à adapter à la collectivité

Vous le trouverez sur le lien suivant :
<http://www.ascomade.org/upload/ouvrage/1380115479.pdf>



Le Mémento END

- Son contenu
 - Introduction :
 - Contexte,
 - Réglementation,
 - Rappel des régimes d'eaux usées,
 - Rappel de la procédure et du contenu des documents (autorisation et convention de rejet)
 - Un synoptique des cas de figure possible
 - Les thématiques étudiées par le GT END
 - Une fiche descriptive par activité
 - Les outils créés
 - Références bibliographiques vers d'autres documents
 - Conclusion
 - Remerciements



Les Orientations pour 2014

- Production de documents
 - La loi Warsmann et le régime des eaux usées assimilées domestiques
 - Retours d'expériences de mise en œuvre de ce nouveau régime par des collectivités de FC et/ou hors région
 - Réévaluation de l'outil créé par le GT END en 2011
 - Gestion des cas à problèmes
 - Pénalités, non respect de la réglementation,...
- Des visites ou réunions thématiques
 - Les techniques de prétraitements des hydrocarbures pour eaux pluviales et eaux usées (autres que les séparateurs à hydrocarbures)
 - Sites de gestion et traitement des déchets, ex : Centre d'enfouissement et/ou usine d'incinération
 - Sites d'industriels : stations d'épuration gérées par des industriels ou autres techniques de traitement des rejets

LES OUTILS DE GESTION DE DONNEES



LES OUTILS DE GESTION DE DONNEES

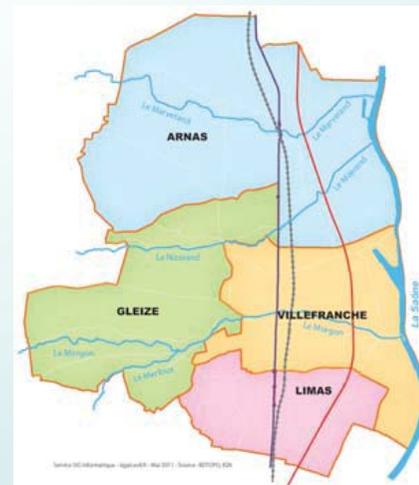
*Rencontre entre exploitants
de réseaux et acteurs des opérations collectives
Vendredi 15 novembre 2013*



ARNAS
GLEIZE
LIMAS
VILLEFRANCHE

115, RUE PAUL-BERT – BP 290 – 69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE CEDEX
T 04 74 68 23 08 – F 04 74 68 45 61 - www.cavil.fr

Présentation de la CAVIL:



- 50 000 Habitants
- STEP de 130 000 EH ;
- Superficie de 4 298 Ha ;
- 237 km de réseaux dont 50% unitaire ;
- 82 DO et 14 PR ;
- 12 bassins EP ;
- 1 bassin EU+ 1 en cours ;
- Plus de 4 000 entreprises

2

Présentation de la CAVIL:



✓ Etat des lieux :

- ✓ 4000 entreprises sur le territoire dont la moitié comme usager non domestique ;
- ✓ 150 entreprises/activités considérées comme prioritaires dont 40 soumises à autorisation ICPE et une dizaine à SEVESO.
- ✓ 2 zones industrielles à proximité des champs captants Grenelle II et sur l'aire AAC.



- ✓ **Première opération** lancée en janvier 2011 pour 2 ans ;
- ✓ **Deuxième opération** lancée en janvier 2013 pour 3 ans.

3

Objectifs



✓ Nécessité d'un outil de **gestion** de données :

- ✓ Répertorier les entreprises du **territoire** ;
- ✓ Inventaire et suivi des résultats **analytiques** des rejets.
- ✓ **Suivi** des actions métiers ;
- ✓ **Traçabilité** des échanges et des interlocuteurs ;
- ✓ Suivis administratifs et **financiers** (ASD/ CSD /CP) ;
- ✓ **Historisation** et protection des données



4

MISSION ENTREPRISES ET RIVIÈRES DE L'AGGLO

4 ÉTAPES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS :

ETAPE 1 : PRÉ-DIAGNOSTIC

- qualité de l'effluent rejeté et consommation en eau,
- triage et contrôle des réseaux d'assainissement,
- étude déchets dangereux,
- analyse de la conformité du site.

Si le pré-diagnostic met en évidence des dysfonctionnements significatifs...

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE

- étude d'optimisation (process, traitement...),
- étude technico-économique (process, traitement...),
- programme de travaux de mise en conformité.

Au vu des résultats du diagnostic complémentaire, si nécessaire...

ETAPE 3 : MISE EN CONFORMITÉ DU SITE

- mise en place de procédés moins polluants,
- mise en place d'ouvrages d'abattement et/ou de traitement de la pollution,
- travaux de réhabilitation des réseaux,
- mise en place d'équipements pour la prévention des pollutions accidentelles.

Pour une conformité pérenne et la délivrance de l'Autorisation Spéciale de Déversement...

ETAPE 4 : AUTO-SURVEILLANCE DU SITE

- collecte et suivi des déchets dangereux,
- collecte et suivi des rejets,
- mise en place éventuelle d'équipements de mesure.

Objectifs

18

IV - 3 Description des réseaux d'assainissement / Ouvrages interne

Localisation de la boîte de branchement (appel ou réseau d'axe - abaque)

Adresse : _____

Plan des réseaux existants, copie transmise : Oui Non

Type Réseaux : séparatifs Unitaires

Niveau des effluents :

	Réseaux public			EP : flux d'axe
	EP	EU	UN	
Flux Unités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EU : flux d'axe
Flux Unités industrielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EU : flux d'axe
Flux de réhabilitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UN : flux d'axe
Flux ponctuel de rejet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Flux ponctuel de loterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Si infiltration, préciser le type (goutte d'infiltration, tranchée drainante, fosse en creux...) et la quantité (nombre de plots, réseau linéaire de fossés).

Ouvrages sur le réseau d'axes pluviales :

Régulateur à hydrocarrures : Fréquence de curage : _____
 DSD : oui non Nomenclature déchet (Z) : _____

Décauteur débordeur : Fréquence de curage : _____
 DSD : oui non Nomenclature déchet (Z) : _____

Décauteur tamisaire : Fréquence de curage : _____
 DSD : oui non Nomenclature déchet (Z) : _____

Bassin de rétention avec rejet à débit limité : Volume : _____ m³
 Fréquence de curage : _____
 DSD : oui non Nomenclature déchet (Z) : _____

Bassin d'infiltration : Volume : _____ m³
 Fréquence de curage : _____
 DSD : oui non Nomenclature déchet (Z) : _____

Tibourin de branchement

Autres : _____

Annexe 1 de l'arrêté RSE4.0 du Comité de l'environnement

communauté d'AGGLOMÉRATION METROPOLITAINE

HISTORIQUE 2011-2013

- ✓ Création d'une base **Excel** temporaire ;
- ✓ Récupération de la Base de données de l'OPC **Arve Pure (74)** ;
- ✓ Création d'un environnement spécifique via le SIG intercommunautaire ;
- ✓ Création d'un cahier des charges pour le développement d'une application.
 - ✓ **ACCESS** (trop fragile dans le temps et nombre de données limité)
 - ✓ **ORACLE** (lourdeur du logiciel et investissement financier supérieur).
- ✓ Arrêt de la procédure de développement et retour vers **Excel**.
- ✓ Développement par Chambéry Métropole et Grenoble ;
- ✓ Présentation de différentes sociétés.



6

Dossiers

Tableau de bord

Alertes

Extractions

Référentiels

Pollutions

Dossier Technique 254

Dossier 253

Substance RSDE

Substances Dangereuses Prioritaires : Oui
de la DCE - DCP

Substances Prioritaires de la DCE - DP : Oui

Substances de la liste des directives : Non
70/361/CEE

Opérations collectives

Etat : En Cours

Etape 1 Prédiagnostic

Prédiagnostic : Oui
Date début : 13/03/2013

Etape 2 Etude Complémentaire

Etape 3 Travaux

Etape 4 Auto-surveillance

Auto-surveillance : Oui
Date début : 16/01/2012

Document associé :
 RECYLEX 01 CAMPAGNE PERIENNE
 RECYLEX 02 CAMPAGNE PERIENNE
 RECYLEX 03 CAMPAGNE PERIENNE
 RECYLEX 04 CAMPAGNE PERIENNE

Commentaire : Surveillance pérenne sur le "nouveau station" des substances RSDE retenues suite à "l'étude technico-économique de réduction des substances dangereuses" et finalisée en 2012.

Activité Etablissement

Renseignements généraux :

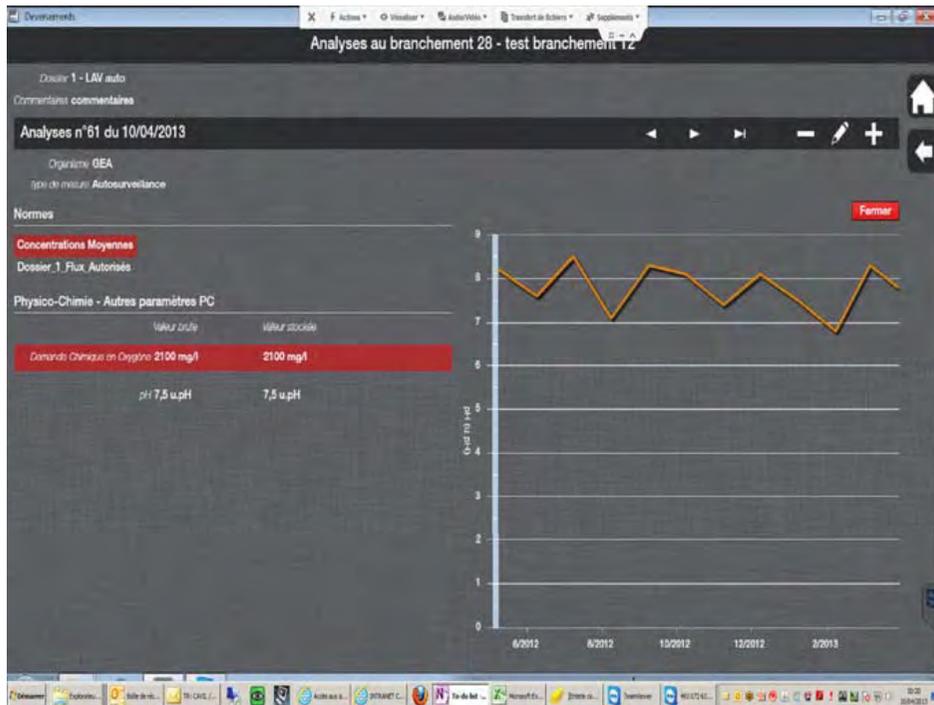
N° de permis : 22
 Nature activité : I & B
 Présence de terrain agricole : Non
 N° de points : 355
 Présence de points de fuite : Non

Description de l'activité :

Activité : Oui
 Description : Recyclage de batteries usagées au Plomb

Ressources en eau :

11/13 07/11/2013



Rapport Pollution

Pollutions 2013

▲ Pollution 270 du 02/09/2013

Date: 02/09/2013

Heure: 10:30

Localisation: rivière Le Nizorand

N°: 833700,014

N°: 654885,384

Heure arrivée par: SGE

Responsable: M. Peignot - CAWL Service SGE - Chargé de mission Environnement-Conseils

Détails

Commentaire: Le Nizorand

Libre accès: Nizorand

Type de produit: Indétecté/indéterminé: présence d'une trace blanche dans la rivière à la sortie du quai d'arrivage et trouvant sous l'air des entrées de l'entreprise ROMAIRE

Date: indéterminé (peu probable le 03-08-2013 à 19h)

Commentaire origine de la pollution: Proviendrait du quai d'arrivage. Mais entreprise responsable indéterminée car de nombreuses entreprises sont présentes à cette adresse (21 Arrondissements de Romaire) et présence d'un arrivage en continu d'eau claire à la sortie d'un nouveau EP de shunt Romaire observé en début d'après-midi le 02/09/2013 gravant bien de chez Romaire.

Préjet de l'arrivage: Indéterminé: pollution visible dans le cours d'eau (mais celui-ci est à sec)

Commentaire: Contact l'entreprise Romaire leur placée le 02/09/2013 pour prélever un échantillon de 2h dans le Nizorand et demande de reprendre contact avec CAWL quand origine trouvée.

Autres analyses: Prélèvement de 0,5 L de rejet sortie EP de ROMAIRE le 02/09/2013 à 19h00. Analyse prélevée sur échantillons indés Métrac

Prélèvement de 2 L à la sortie du DO sous Romaire le 03/09/2013 à 19h40. Analyse prélevée sur échantillons: DO, COH, BTEX, HAP

Conclusions: « de rejet d'eau claire de l'arrivage EP de Romaire le 03/09/2013, mais pas de nouvelle de leurs parts. Envoi des échantillons à CTC pour analyses le 04/09/2013 (EURCOURSES est venu chercher la glace) à 11h20. En attente des résultats et surveillance du point de pollution.

Dossier lié

Dossier 174

Dossier ROMAIRE

- ▼ Pollution 288 du 26/09/2013
- ▼ Pollution 271 du 17/09/2013
- ▼ Pollution 284 du 09/10/2013



Alertes

Dépassement de délai

Renouvellement sous 1 mois date limite de validité autorisation 10 dossiers

Dossier	Libellé	Jour(s)
163	SEANT CASINO	
177	SENELEC	
179	Paul Goutty	
183	Rovaris	
185	COTEX France	
187	Piemans	
189	Derichbourg	
191	GAMMA	
193	REEL	
197	Sensao Yabé	

